

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 10
Nbre de présents : 6
Nbre de représenté(s) : 3
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1*

*Date de convocation : 13/04/2018
Date d'affichage : 18/04/2018*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 17 avril 2018

Le dix-sept avril deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves
M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à Marc SALOME) - Mme CHAVERON Colette
(Pouvoir à Yves CARON) - M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

Etait absente : Mme CADET Vinciane

M. Jacky WALLET est nommé secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité :

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1^{er} juillet 2018 comme suit :

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif	1 TNC 20h00 1 TNC 18h00
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique	1 TC 1TNC 4h00

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Frédéric BINET